

RÉPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité- Justice-Travail



*Société Béninoise d'Energie Electrique*

**PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire**

Objet du dossier d'appel d'offres :

**Mise en œuvre d'un système d'intégration  
d'applications d'entreprise (EAI/ESB) au profit de  
la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)**

Septembre 2022

*(Handwritten signature and initials)*

## Procès-verbal d'attribution provisoire

### Objet : Dossier d'appel d'offres

n° 260/22/SBEE/DG/DPAL/PRMP/CM/SPM/DSI du 22 avril 2022 relatif à la mise en œuvre d'un système d'intégration d'applications d'entreprise (EAI/ESB) au profit de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).

**Mode de passation :** Dossier d'Appel d'Offres International

L'an deux mille vingt deux et le lundi 05 septembre à partir de 10 heures 30 minutes, dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Société Béninoise d'Énergie Electrique sise à Ganhi, la Commission d'Ouverture et d'Évaluation (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément aux notes de services n°1050/22/SBEE/DG/DPAL/PRMP/CM/SP du 13 juin 2022 et n°1430/22/SBEE/DG/DPAL/PRMP/CM/SP du 18 juillet 2022 :

- Président : M. Atzel KOTY (PRMP/SBEE)
- Membres :
  - M. Fortuné HOUNDEJI (Coordonateur des marchés, a.i)
  - M. Ulrich HOUEDJISSI (Spécialiatiste en passation des marchés)
  - Mme. HOUENOUVO Ursule (Représentante/DAF)
  - M. Cyrille ADONON (Représentant/DSI)
  - M. Ferdinand GNIGLA (Représentant/DSI)

Tenant compte des dispositions des Instructions aux Candidats (IC 1.1) des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) aux IS 43. les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

<b>Lot unique</b>	<b>Intitulé :</b> Mise en œuvre d'un système d'intégration d'applications d'entreprise (EAI/ESB) au profit de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE)
<b>Procédures</b>	
<b>Mode de passation</b>	Appel d'Offres International
<b>Justification</b>	Montant prévisionnel requis pour appel d'offres ouvert
<b>Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle</b>	<b>BON A LANCER de la DNCMP obtenu le 21/04/2022 :</b> PV n° 90/DNCMP/DC/2022 du 23/03/2022
<b>Soumissionnaire(s)</b>	
1) AKASI GROUP SARL 2) Groupement SMILE GA – JJ TELECOM	
<b>Soumissionnaires écartés</b>	
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Motifs</b>
Groupement SMILE GA – JJ	Après application du critère de sélection fondé sur la qualité

Groupement SMILE GA – JJ  
TELECOM

Après application du critère de sélection fondé sur la qualité et le coût (CFQC), l'offre du groupement n'est pas la plus avantageuse car classée 2<sup>ème</sup>.

### Application des critères de pondération

<u>Notation Technique</u>		AKASI GROUP SARL SMILE GA & JJ TELECOM	
Note technique (NT)		100,00	94,00
<u>Notation Financière</u>		AKASI GROUP SARL SMILE GA & JJ TELECOM	
Prix des offres		223 400 000	228 500 000
Note de prix (NP)		100,00	97,77
T	80%		
F	20%		
Note finale (N)		100,00	94,75
Classement :		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>

En dehors de l'attestation de bonne exécution délivrée par la GS2E qui est un groupement d'intérêt économique (GIE) créée par les entreprises CIE (compagnie ivoirienne d'électricité) & SODECI (société de distribution d'eau de côte d'ivoire), le groupement SMILE GA & JJ TELECOM n'a déployé aucun autre systèmes de EAI/ESB dans la sous-région ouest-africaine pour un organisme de l'état, similaire en nature à la SBEE au cours des 10 dernières années comme exigé dans le DAO

(i) Méthodologie de gestion du projet, Plan qualité et documentation : La méthodologie manque de détails sur les points d'intégrations entre applications. La plupart des aspects indiqués dans le cahier des charges ne sont ni répliqués ni adressés dans la méthodologie. Le PAQ (Plan d'Assurance Qualité) proposé n'est pas détaillée et ne répond pas au minimum exigé dans le cahiers des charges comme résultat attendu.. Ceci justifie la moitié de la note attribuée (3 au lieu de 4).

(ii) Plan de conception et migration des données : L'approche et la méthodologie proposées sont génériques et n'intègrent pas le contexte spécifique de la SBEE. Ceci justifie les un (1) point en moins sur un total de 3.

(iii) Mise en œuvre et Intégration de l'EAI/ESB : Les sous-activités ne présentent pas les livrables attendus à chaque étape alors que la SBEE dans son cahier de charges a suggéré au minimum des livrables clairement attendus à chacune des étapes. Les prestations proprement indiquées par la SBEE dans son cahier des charges ne sont pas identifiées dans la méthodologie. Ceci justifie les deux (2) points en moins sur un total de 10.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

	<p>(vi) <u>Formation et Transfert de compétences</u> : La formation proposée est singulièrement orientée sur la théorie et les concepts autour de la mise en œuvre des web services, et de l'architecture orientée Services (SOA) – aucune formation spécifique (Installation+Paramétrage de l'application + gestion des habilitations + sauvegarde des données + gestion de la sécurité+Dépannage, de configuration, de mise à jour) de la solution cible n'est proposée. <b>Ceci justifie la note de 2 points attribuée sur un total de 3.</b></p> <p><b>Disponibilité du support technique local avec un partenaire local (5 points)</b></p> <p>Bien que SMILE GA (Côte d'Ivoire) soit en groupement avec JJ TELECOM qui est une entreprise locale béninoise, le support tel que décrit dans l'offre technique est prévu pour être géré directement à distance (depuis Abidjan, au niveau 2 et 3) par SMILE GA Côte d'Ivoire (avec 2 visites par an au Bénin). Aucun paragraphe ne démontre l'implication du support local JJ TELECOM. Le niveau 1, tel que précisé dans l'offre technique sera assuré par l'équipe d'exploitation de la SBEE et non par le partenaire local. <b>Ceci justifie la note de 4 points attribuée sur un total de 5.</b></p>
<b>Attributaire</b>	
Nom	<b>AKASI GROUP SARL</b>
Montant proposé	<p><b>249 800 000 FCFA HT</b></p> <p>La vérification des calculs en horizontal et en vertical des montants contenus dans les devis quantitatifs a fait apparaitre, comme demandé dans le DAO, que le montant total de l'offre du soumissionnaire <b>AKASI GROUP SARL</b> intègre la ligne concernant le cout de la maintenance ( 26 400 000 FCFA) sur deux (2) ans. Le soumissionnaire <b>Groupement SMILE GA – JJTELECOM</b> offre quant à lui dans son devis quantitatif ce coût de maintenance à <b>Zero FCFA</b>.</p> <p>Etant donné que le montant de la maintenance (RUN) n'est pas pris en charge dans l'enveloppement financière du bailleur, la commission d'analyse a décidé, au cas où le soumissionnaire <b>AKASI GROUP SARL</b> sera attributaire provisoire, de soustraire du montant initial de sa soumission le montant de la maintenance qui s'élève à 26 400 000 FCFA. Ce qui ramènera son offre financière corrigée à un montant de <b>223 400 000 FCFA (sans la maintenance) au lieu de 249 800 000 FCFA (y compris la maintenance)</b>. L'attribution provisoire se fera sur cette base quitte à la SBEE de se réserver le droit au moment opportun de négocier et d'activer ou non cette maintenance</p>

*(Handwritten signatures and initials)*

Montant évalué (corrigé)	<b>223 400 000 FCFA HT</b>
<b>Principales dispositions permettant l'établissement du marché</b>	
Objet du marché	Mise en œuvre d'un système d'intégration d'applications d'entreprise (EAI/ESB) au profit de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)
Prix	<b>223 400 000 FCFA Hors Taxes</b>
Délai d'exécution	Six (06) mois au plus après la notification du contrat
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la commission d'ouverture et d'évaluation (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant HTHD
<b>Lot unique</b> : Mise en œuvre d'un système d'intégration d'applications d'entreprise (EAI/ESB) au profit de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).	<b>AKASI GROUP SARL</b>	<b>223 400 000 FCFA Hors Taxes Hors douanes</b>
<b>TOTAL</b>		<b>223 400 000 FCFA HTHD</b>

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou, le 05 septembre 2022

  
**Atzel KOTY**  
PRMP/SBEE

  
**Ulrich HOUEDJISSI**  
SPM/PRMP

  
**Fortuné HOUNDE**  
CM a.i/PRMP

  
**Ferdinand GNIGLA**  
Rept/DSI

  
**Cyrille ADONON**  
Rept/DSI

  
**Ursule HOUENOUVO**  
Repte/DAF